

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Benoit AGEORGES, Maire

Présents : Mmes et M. AGEORGES Benoit, RETAUX Annabelle, VANPOULLE Jean-Noël, CLEENEWERCK Marie, BLANQUART Corine, LANVIN Emmanuel, REGOST Claude, TOULOTTE Sophie, PRUVOST Francis, GERMAIN Patrick.

Absents représentés : MESER Delphine par BLANQUART Corine
MACREZ Christelle par CLEENEWERCK Marie
CARON Patrice par AGEORGES Benoit
MERLIER Christophe par PRUVOST Francis
CARON THOREL Magali par GERMAIN Patrick

Secrétaire de séance : BLANQUART Corine

La lecture du compte rendu de la réunion précédente n'appelle aucune observation.

Remerciements :

- De M. et Mme BLANQUART Aurélien à l'occasion de leur mariage
- De la famille BULTEL pour les fleurs offertes lors du décès de M. BULTEL Guislain

MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Chapitre	Crédits votés au BP 2023	Crédits pouvant être ouverts pour début 2024
20 frais d'études...	31 500	7 875
21 dépenses sans marché	140 000	35 000
23 dépenses sous marché	428 607	107 151

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

DEMANDE DETR/DSIL 2024

Des demandes de subventions au titre de la DETR et DSIL pour l'année 2024 peuvent être déposées pour les projets de rénovation des sanitaires de l'école et pour le changement de chaudière pour l'école également. Aucun devis n'a été reçu pour ses projets mais les dossiers doivent être déposés avant le 31/12/2023.

Le conseil municipal doit autoriser M. le Maire à faire les demandes de subventions.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

RAPPORTS DSP 2022

Chaque conseiller a reçu par mail le lien vers les rapports annuels sur l'eau potable, l'assainissement et les déchets concernant la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable aux différents rapports.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

M. le Maire informe les conseillers qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, la commune aura obligation de participer au financement des garanties prévoyance de leurs agents (en cas de maladie, décès ou invalidité). Cette participation sera au moins de 7€ par agent et par mois.

Il est d'ores et déjà possible pour la commune d'adhérer à une convention avec le CDG62 qui propose une offre mutualisée. Il est précisé que l'adhésion pour chaque agent à l'offre du CDG est facultative.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le CDG62, et fixe le montant unitaire de participation de la collectivité aux agents qui adhéreront au CDG à 7€/mois pour l'année 2024.

A compter de 2025, chaque agent bénéficiera de cette participation financière de la collectivité.

LONGUEUR VOIRIES COMMUNALES

Chaque année la commune perçoit une dotation intitulée Dotation Global de Fonctionnement (DGF).

Un des éléments de répartition de cette dotation est la longueur de voirie communale.

Par délibération du 2 juin 2022, le conseil municipal a choisi les noms des 3 nouvelles rues créées dans le lotissement du Domaine des Fleurs. Cette délibération a été rejetée par les services de l'état car la longueur de voirie n'apparaît pas.

Il convient donc de reprendre une délibération comportant :

- les noms des rues créées : rue des Pivoines, rue des Tournesols, rue des Iris
- La longueur en mètres linéaires de ces rues : 719m

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

TARIF BANQUET 2023

Le banquet des aînés s'est déroulé le samedi 7 octobre 2023. Le coût d'un repas est revenu à 34€.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au tarif de 34€ par personne et autorise l'encaissement de la recette.

DEMANDE FARDA

Des demandes de subventions au titre du FARDA auprès du Département peuvent être déposées pour les projets de rénovation des sanitaires de l'école et pour le changement de chaudière pour l'école également.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

DECISION MODIFICATIVE

Afin de pallier au manque de crédits pour payer les charges du mois de décembre ; il convient de procéder à des virements de crédits.

Ainsi, il est proposé les opérations suivantes :

Chapitre 012 – Article 6450 Charges de sécurité sociale et de prévoyance : + 6 000

Chapitre 011 – Article 60612 Energie électricité : - 6 000

➤ **A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.**

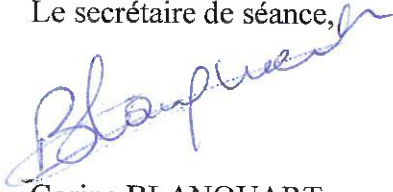
DIVERS

Diverses informations sont données par M. le Maire :

- Remboursement aux familles l'ayant demandée pour les participations au CLSH 2023 : 1186.60 € (21 familles, 32 enfants)
- Remboursement des repas auprès des familles lors des 3 jours de fermeture d'école en novembre suite à l'arrêté préfectoral
- Tous les fossés communaux ont été nettoyés avant l'automne, évitant des inondations dans la commune.
- Le rapport des Délégués Départementaux de l'Education Nationale a été remis en Mairie. Il fait apparaître que tout se passe au mieux entre l'école et la mairie.
- Les plans potentiels de l'aménagement paysager du cimetière rue Baude ont été diffusés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h44.

Le secrétaire de séance,



Corine BLANQUART

Le Maire,



Benoit AGEORGES